



## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à L'AUGMENTATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL PARASCOLAIRE (Transformation des anciens locaux de l'administration de Gorgier)

### 1. Préambule

---

Le présent rapport a pour objectif d'augmenter la capacité d'accueil du parascolaire de Gorgier (Trait d'Union) pour la rentrée 2021.

Afin que les membres du Conseil général puissent avoir une vue d'ensemble, il nous est apparu nécessaire de faire le point sur l'ensemble des structures de la commune, mais aussi et surtout de tenter une esquisse des besoins sur les cinq années à venir.

En premier lieu, il convient de rappeler qu'actuellement, la commune remplit les conditions minimales légales imposées par la LAE. La loi cantonale sur l'accueil parascolaire précise à son article 1, lettre e) que le taux de couverture doit atteindre au minimum 20 % du total des enfants en âge de scolarité.

Ce taux est calculé sur le nombre d'enfants en âge de scolarité obligatoire dans les degrés 1 à 8 Harmos.

À son article 11, la LAE précise encore : « *Chaque commune veille à la réalisation des taux de couverture sur son territoire ou celui du groupement de communes auquel elle participe* ». Actuellement, le taux de couverture de La Grande Béroche se situe à 22 %. En ce sens, elle fait figure de bon élève.

Il faut cependant relever que la demande excède très largement les conditions minimales imposées par la LAE. Ce phénomène n'est pas spécifique à La Grande Béroche, la grande majorité des communes neuchâteloises se voient confrontées à ce problème.

La LAE est actuellement en cours de révision et il y est fortement question d'augmenter le taux de couverture à 30 % dans les années à venir. Si le législatif cantonal devait en décider ainsi, cela signifiera pour notre commune la nécessité d'offrir plus de places d'accueil et, partant, de trouver les locaux à cet effet et d'augmenter sensiblement le personnel d'encadrement.

Ainsi, **sans tenir compte des autres facteurs**, un éventuel changement du taux de couverture pourrait signifier une augmentation de l'ordre de plus de 40 places pour la commune. Cette augmentation correspond à peu près au nombre de places à créer d'ici 2025 pour éviter les situations difficiles auxquelles se sont vues confrontées les familles en 2020.

Cette demande de places d'accueil allant sans cesse croissante est certainement due aux changements que vit notre société en général (nécessité d'un double salaire, familles monoparentales en augmentation, souhait ou volonté de nombreuses femmes de s'insérer dans le monde professionnel, éloignement des personnes de la famille pouvant se charger d'une garde, enfants avec besoins éducatifs spécifiques, etc.). En plus des facteurs socio-économiques, il faut relever que de nombreux projets de constructions de logements sont en cours aujourd'hui sur notre territoire. Ce paramètre est primordial et doit être pris en compte dans la réflexion pour la mise en place de nouvelles structures parascolaires afin d'assurer la prise en charge des enfants en dehors des heures d'école (niveau 1 à 7-8H).

## 2. Contexte et difficultés de prévisions

---

Pour rappel, l'organisation de la rentrée 2020 a été particulièrement difficile à Saint-Aubin, Gorgier et Bevaix, le nombre de demandes d'accueil non satisfaites étant important dans chacun des villages, malgré le fait que le nombre d'enfants à accueillir soit resté comparable à celui des autres années.

Les inscriptions au parascolaire sont lancées au début de l'année civile pour la rentrée d'août de l'année en cours. Ce sont environ 400 courriers qui sont envoyés chaque année et autant de dossiers traités. Les parents en sont avertis au début du mois avril. En 2020, la crise de la Covid est venue perturber ce processus. Le dicastère du parascolaire a dû concentrer ses forces sur l'accueil parascolaire d'urgence, sans savoir exactement quand l'accueil « normal » pourrait reprendre. De ce fait, le grand nombre de places manquantes n'a pu être constaté qu'en mai, générant ainsi le mécontentement de nombreux parents reprochant à la commune de ne pas disposer de suffisamment de places d'accueil et assénant, entre autres, aux autorités d'avoir une politique d'attractivité résidentielle défailante ou encore de ne pas se préoccuper du bien-être de ses habitants.

La mésaventure de 2020 a cependant eu le mérite de mettre en lumière la difficulté de faire des prévisions au niveau parascolaire, plusieurs facteurs influençant la demande ne pouvant pas être anticipés même si les inscriptions étaient quelque peu avancées. Ce sont notamment :

- La proportion de nouvelles familles désirant de l'accueil parascolaire.
- Le nombre de plages d'accueil (3 plages par jour) souhaité pour un enfant. Ce critère, par exemple, peut à lui seul faire tripler la demande.
- Arrivées / départs de la commune de familles avec enfants en cours d'année scolaire.

Bien que des solutions aient pu être trouvées dans l'urgence pour Saint-Aubin (+10 places pour une année) et Bevaix (+12 places pour une année), il n'a pas été possible de trouver une solution pour Gorgier, pour des raisons de délais dans les démarches à entreprendre (devis de transformation, autorisation de construire, changement d'affectation, proximité des vacances, dates des séances du Conseil général pour approbation des crédits, délais référendaires, etc.).

## 3. Prévisions des besoins en places d'accueil de 2021 à 2025

---

Comme mentionné plus haut, la prévision en ce domaine est très difficile vu les nombreux facteurs non prévisibles à prendre en considération. Le nombre d'enfants en âge de scolarité restant relativement stable ces prochaines années, il n'a pas été tenu compte de ce facteur. Par contre, le seul critère « objectif » est l'augmentation de la population et donc du nombre d'enfants et de places à mettre à disposition. C'est donc à partir d'une projection de la variation de la population que les calculs ci-dessous ont été élaborés, **étant entendu que toutes choses restent égales par ailleurs.**

Deux méthodes ont été utilisées :

- **Méthode 1 : application d'un ratio**  
Elle consiste à recenser le nombre de logements prévus dans les prochaines années en partant du principe qu'un logement = une famille et que le nombre de personnes par famille est en moyenne de 2,5. On obtient ainsi une approximation de l'augmentation probable de la population.

**Tableau 1 : Augmentation de la population en fonction des nouvelles constructions connues**

**LGB : nombre prévisible de nouveaux appartements / familles**

	En 2020	En 2021 et 2022		En 2023- 2024 et 2025	
Bevaix		8		0	
Saint-Aubin		82		154	
Gorgier		6		70	
Vaumarcus		Pas de projets conséquents		Pas de projets conséquents	
Fresens		Pas de projets conséquents		Pas de projets conséquents	
Montalchez		Pas de projets conséquents		Pas de projets conséquents	
		<b>augmentation ménages prévisible</b>	<b>Total ménages</b>	<b>augmentation ménages prévisible</b>	<b>Total ménages</b>
Nombre de ménages	4087	96	4183	224	4407
Nombre d'habitants	8793		9033		9593

**Evolution démographique prévisible par village**

	Augmentation en 2021 et 2022	Augmentation en 2023 à 2025
Bevaix	20	0
Saint-Aubin	205	385
Gorgier	15	175
Vaumarcus	0	0
Fresens	0	0
Montalchez	0	0

Ensuite, sur la base des données actuelles, un ratio a été établi entre le nombre de places d'accueil actuellement offertes et le nombre d'habitants. Ce ratio est ensuite appliqué à l'augmentation du nombre d'habitants.

Voir tableau ci-après

## Tableau 2 : Augmentation de la population et impact sur les places parascolaires

Augmentation calculée sur le nombre de constructions et ménages potentiels prévus entre 2020 et 2025

Ratio Population – places d'accueil :			2.13 %
---------------------------------------	--	--	--------

	2020		2021-2022		2023-24-25		Total 2020 -2025	
	LAE 20 %	(LAE 30%)	LAE 20 %	(LAE 30%)	LAE 20 %	(LAE 30%)	LAE 20 %	LAE 30 %
Population totale LGB	8793		9033		9593			
Nombre de places en continu	187	281	192	288	204	306		
Nombre de places à créer	12	18	5	8	12	18	29	44
<b>Places supplémentaires par village dues à l'augmentation prévisible de la population</b>								
							sans mesures d'urgence 2020	avec mesures d'urgences 2020
Bevaix	12.0		0.4		0.0		12.4	0.4
Saint-Aubin	10.0		4.4		8.2		22.5	12.5
Gorgier	12.0		0.3		3.7		16.0	
Vaumarcus	0.0		0.0		0.0		0.0	

Constats :

- En considérant uniquement l'augmentation prévisible de la population, il faudra d'ici 2025 créer 29 places d'accueil supplémentaire dans la commune.
- Si le taux passe à 30%, il faudra encore créer 15 places supplémentaires.
- Si les mesures provisoires sont confirmées par le CG (12 places en 20 – 21), il n'y aura pas de besoins supplémentaires à Bevaix jusqu'en 2025.
- Si les mesures provisoires sont confirmées par le CG (10 places en 20 – 21), il faudra créer au minimum une douzaine de places supplémentaires à Saint-Aubin pour répondre à la demande. Degré d'urgence : rentrée 2022.
- Il est nécessaire d'augmenter rapidement de 12 places la capacité d'accueil de Gorgier (Trait d'Union) pour répondre à la demande. **Degré d'urgence : au plus tard rentrée 2021.**

A noter qu'à Gorgier, les repas de midi donnent lieu à deux services, ce qui présente des inconvénients et des risques. Une douzaine d'enfants pourraient être transférés dans d'éventuels nouveaux locaux en sus des douze places supplémentaires nécessaires.

- Il n'existe pas de projet de construction d'importance à Vaumarcus, Fresens et Montalchez.  
Les demandes pourraient cependant varier de quelques unités. Des solutions pragmatiques devront être trouvées de cas en cas.

- **Méthode 2 : estimation des besoins**

La seconde méthode d'estimation de besoins en places parascolaires supplémentaires consiste à recenser le nombre de ménages en fonction du nombre de constructions et d'appartements. On part du principe que 1 appartement = 1 ménage.

Dans un deuxième temps, il s'agit d'estimer le nombre de ménages qui investiront un logement et qui ont ou auront des enfants. Un ratio de 50 % a été fixé.

Tous les ménages ne faisant pas appel au parascolaire, il a été tenu compte qu'environ 50 % des ménages souhaitent un accueil parascolaire. Cette proportion a été déterminée sur la base des statistiques de l'OFS.

Il a ensuite été tenu compte du nombre moyen d'enfants par ménage (source OFS).

Données de base		
Nb enfants par ménage (OFS)	Proportion des ménages ayant recours au parascolaire (OFS-10%)	Ratio ménages avec enfants (estimation)
1.52	50%	50%

<b>Tableau 3 : Prévision de places supplémentaires à la rentrée 2021 pour répondre à la demande</b>						
	Nouveaux ménages	Nombre de nouvelles places à prévoir	Manco de places en 2020	Repas midi	Places provisoires créées en 2020	Besoin réel de places supplémentaires
Bevaix	8	3	9	0	12	0
Saint-Aubin	34	13	11	0	10	14
Gorgier	6	2	12	12	0	26

### Constat pour la rentrée 2021

Bevaix n'a pas besoin d'augmenter sa capacité d'accueil (sous condition que les mesures provisoires soient maintenues).

On constate que l'urgence de disposer de places supplémentaires, donc de locaux et de personnel, se situe à Gorgier dans un premier temps, puis à Saint-Aubin dans les 2 à 3 ans à venir.

**Tableau 4 : Prévision de places supplémentaires 2021 - 2025 pour répondre à la demande**

Nombre de nouveau ménages				Nombre de places supplémentaires à prévoir sans mesures 2020	Mesures urgentes prises	Places suppl. d'ici 2025
	21-22	23-25	26 - 30 et +	Total	21-25	2020
Bevaix	8	0	126	134	3	12
Saint-Aubin	34	104	?	138	52	10
Gorgier	6	70	?	76	29	0
Vaumarcus	pas d'augmentation conséquente		?	---	---	

### Constat pour la période 2022 - 2025

Si une vingtaine de places supplémentaires sont créées au Trait d'Union (Gorgier) en 2021, la situation pourra être stabilisée pour les années suivantes.

Un fort besoin se fera ressentir à Saint-Aubin dès 2022 ou 2023 (selon avancement des projets de construction).

### 4. Synthèse et vision d'avenir

Il convient de remarquer que les deux méthodes utilisées pour évaluer les besoins futurs dégagent des tendances quasi identiques (à quelques unités près). Il faut également relever que le nombre d'enfants de 1 à 12 ans domiciliés actuellement dans la commune reste relativement stable dans les cinq prochaines années. Par conséquent, seule l'augmentation du nombre d'enfants a été prise en compte pour l'estimation du besoin supplémentaire en places d'accueil.

Les deux méthodes utilisées font apparaître un besoin relativement urgent d'augmentation de places d'accueil à Gorgier. Le manque de places à la rentrée 2021 devrait se situer aux alentours de 24 places.

### Vision à court terme

- Pour les raisons citées ci-dessus, le Conseil communal propose de réaménager les locaux de l'ancienne administration communale afin d'y créer des locaux pouvant accueillir 24 enfants. Dans un premier temps et par souci d'économie (personnel d'encadrement), ces 24 places pourraient se subdiviser en 12 places « en continu » et 12 places « tables » de midi.
- Pour Saint-Aubin, il sera nécessaire de réévaluer la situation en fonction des inscriptions qui tomberont au début 2021. A la lumière de ces chiffres, il conviendra de décider si les mesures urgentes prises en 2020 seront pérennisées ou non.

## Vison à long terme

- Si les mesures provisoires sont confirmées au cours du premier semestre 2021, le nombre de places d'accueil à Bevaix devrait suffire au moins jusqu'en 2025-2030. À noter qu'à Bevaix une forte augmentation de la population pourrait intervenir entre 2025 et 2030. Cependant, au vu de l'avancement et des difficultés rencontrées par les projets de construction dans cette localité, il est actuellement peu pertinent et surtout prématuré de faire des projections.
- Si le présent rapport rencontre l'approbation du Conseil général, les besoins en places d'accueil à Gorgier devraient être couverts pour une dizaine d'années
- Le tableau 1 laisse entrevoir une forte augmentation de la population (donc aussi des enfants) à Saint-Aubin entre 2022 et 2025. L'accroissement de la capacité d'accueil de la Parenthèse semble donc inévitable. Ce besoin à Saint-Aubin sera d'autant plus marqué que l'école aura aussi certainement besoin de locaux supplémentaires. La Parenthèse occupant actuellement des salles de classe, il est prévisible qu'à relativement court terme, il faille trouver d'autres locaux pour le parascolaire.

Le Conseil communal étudie actuellement plusieurs pistes. Il appartiendra aux nouvelles autorités de prendre les décisions en conséquence pour Saint-Aubin.

- Les locaux de la Noisette Magique (Vaumarcus) ne peuvent plus être agrandis. De plus, aucun projet immobilier d'importance n'est prévu dans cette localité. Le cas échéant, il sera possible d'envisager des transferts de Vaumarcus à Saint-Aubin, à condition que la capacité d'accueil de Saint-Aubin soit augmentée en conséquence.
- Quant à Fresens et Montalchez, la demande ne justifie pas la création d'une structure parascolaire. Par contre, la possibilité d'augmenter l'accueil en famille de jour devra être étudiée. Il faut toutefois rappeler que ce genre d'accueil est obligatoirement subventionné par la commune et que cette dernière ne dispose que de peu de moyens d'en contrôler le développement.

La transformation ou la construction de locaux parascolaires nécessite de nombreux mois de démarches administratives (permis de construire, changement d'affectation, demandes de crédit, accord de l'OSAE, travaux, contrôle feu, SCAV, mobilier et matériel, organisation des repas, etc.).

Il faut compter entre 6 et 12 mois entre la décision d'ouverture et l'entrée en exploitation, raison pour laquelle la demande de crédit relative à la transformation des locaux de Gorgier vous est présentée en septembre 2020, de manière à être certains que les nouveaux locaux seront disponibles pour la rentrée d'août 2021.

## **5. Description et devis**

---

### **• Emplacement**

Le bâtiment public, sis rue du centre 11 à Gorgier, est actuellement affecté comme administration communale et autres locaux d'utilité publique en relation directe avec le collège, telle que salle de sport et de spectacle. L'objet à transformer est situé au rez-de-chaussée inférieur du bâtiment. Depuis le déménagement des services techniques de Gorgier à Bevaix ces locaux sont vides et non utilisés.

Le bien fonds (n° 6345) est situé à l'intérieur de la zone d'ancienne localité et dans le périmètre à ordre contigu obligatoire (ZAL) du plan d'aménagement communal en vigueur.

Cette zone correspond au noyau ancien du village de Gorgier. Les prescriptions s'appliquant à cette zone ont pour but de préserver le caractère architectural et esthétique de ces anciens villages, dans le respect de leur structure originale.

- **Coûts estimatifs**

Afin de déterminer les coûts et réaliser les plans, nous avons fait appel à notre architecte conseil Mme Veronica De Biase. Elle nous a remis un dossier qui a pour but d'estimer le coût des interventions nécessaires à la transformation de l'ancienne administration en vue de l'aménagement d'une nouvelle structure parascolaire. L'estimation concerne le réaménagement des locaux à disposition comprenant le changement d'affectation, les travaux de rénovation et de mises aux normes relatives aux exigences formulées dans les bases légales.

#### **BATIMENT GROS-OEUVRE**

- Travaux de maçonnerie 8'000.-
- Travaux de désamiantage 5'000.-

#### **INSTALLATIONS ELECTRIQUES**

- Installation courant fort & faible 23'000.-  
*Réseau informatique non compris*
- Détection incendie, évacuations de Secours, etc. 10'000.-
- Porte automatique rue du Centre 4'000.-

#### **CHAUFFAGE - VENTILATION**

- Installation de chauffage 1'000.-

#### **INSTALLATIONS SANITAIRES**

- Installations sanitaires 23'000.-
- Agencement de cuisine 30'000.-

#### **AMENAGEMENTS INTERIEURS**

- Plâtrerie 10'000.-
- Menuiserie 24'000.-
- Système de verrouillage 10'000.-
- Serrurerie 3'000.-
- Carrelage 10'000.-
- Peinture 25'000.-
- Nettoyage de fin de chantier 3'000.-

#### **HONORAIRES**

- Honoraires architecte 26'000.-
- Honoraires ingénieur 1'000.-
- Honoraire diagnostic amiante 2'500.-
- Plans 1'500.-

#### **EQUIPEMENT D'EXPLOITATION**

- Plafonds phoniques 15'000.-
- Vestiaires 10'000.-
- Furniture et pose de meubles 20'000.-
- Signalisation extérieure 2'000.-
- Divers et imprévus 12'000.-

## FRAIS SERVICE DE L'URBANISME

- Émoluments permis de construire 485.-
- Frais mise à l'enquête publique 100.-

---

**COÛT ESTIMATIF DES TRAVAUX** **279'585.-**

---

### NON COMPRIS

taxes – assurances – frais bancaires et notariés

frais de dérogation – frais d'installation provisoire  
– travaux informatiques et réseaux

- **Analyse et remarques**

Cette première analyse est établie sur la base des objectifs des responsables des dicastères des bâtiments et de la jeunesse ainsi que sur la base des indications de Mme Agnès Schlüchter-Boillat (directrice des structures d'accueil parascolaire de La Grande Béroche) et Mme Claire Murtez (conseillère éducative; OSAE). Elle n'est donc pas exhaustive.

Ce rapport tient compte des recommandations obtenues à ce jour. Les autres services concernés (SCAV, OFIT, ECAP, SAT) seront consultés ultérieurement.

Les points suivants sont encore à relever :

- Les locaux concernés par la transformation devront être soumis à l'établissement d'un diagnostic amiante et substances dangereuses.
- Démolition partielle d'un mur porteur (mise en place de DIN métallique).
- Aménagement d'un espace accueil-vestiaires (séparation de l'ancienne salle du Conseil communal).
- Modifications des installations électriques et informatiques.
- Mise en conformité des locaux selon les exigences de la police du feu, détection, signalisation, portes et compartiments anti-feu (normes AEAI).
- Création de WC filles et de WC garçons en complément des WC handicapés existants.
- Fourniture et pose d'un agencement de cuisine pour les pauses et les repas ; lave-vaisselle semi-professionnel, lave-mains, et bar (selon exigences du SCAV).
- Les plâtreries et les peintures devront respecter les exigences du SCAV (murs lavables).
- Fourniture et pose d'un faux-plafond avec plaques de protection phonique et adaptation de l'éclairage.
- L'agencement du mobilier devra répondre au nombre d'enfants susceptibles d'intégrer les locaux (bureaux, chaises, tables, etc.).
- Modification du plan de fermeture, ajout de poignées à clés pour armoires et portes existantes.
- Entretien général des boiseries.

## 6. Ressources humaines

---

L'encadrement répondant aux normes légales en la matière (pour 24 places supplémentaires) ne pourra pas être assuré par le personnel actuel. Une augmentation du personnel éducatif est donc nécessaire en cas d'acceptation de l'augmentation des places d'accueil.

L'augmentation en termes de RH pour assurer le fonctionnement de ce nouveau site (12 enfants supplémentaires en continu) est de :

- 1 poste d'éducatrice-trice + 90 %
- 1 poste d'auxiliaire + 55 %
- Poste de conciergerie + 20 %

Il convient de rappeler que s'il s'agit bien d'augmentations de postes, donc de la masse salariale, ces dépenses supplémentaires seront toutefois **partiellement compensées par des rentrées supplémentaires** : augmentation de la subvention cantonale (calculée au nombre d'enfants) + contribution des parents. Il est à noter que l'augmentation du nombre de places d'accueil influencera également positivement pour la commune la péréquation des charges.

## 7. Demande formelle

---

- Crédit de transformation ancienne administration communale de Gorgier : **CHF 279'600.-**
- Création d'un poste d'éducatrice-trice à hauteur **de 0.9 EPT**
- Création d'un poste d'auxiliaire à hauteur **de 0.55 EPT**
- Augmentation d'un poste de conciergerie **de 0.2 EPT**

### Remarque

Il est très hasardeux de vouloir calculer la part communale résiduelle, celle-ci dépendant de facteurs non prévisibles et pouvant varier de manière significative d'une année à l'autre (capacité contributive des parents, classification des nouveaux collaborateurs à engager, nombre d'inscriptions par demi-jours, nombre d'inscriptions aux repas de midi).

On peut toutefois évaluer l'augmentation de la masse salariale en se basant sur les données actuelles (avec un degré d'incertitude lié aux inconnues susmentionnées) :

Charge salariale <b>brute</b> pour le personnel éducatif (y. c. part patronale)	CHF	123'000.-
./. subventions cantonales	CHF	12'000.-
./. estimation participation des parents	CHF	80'000.-
<b>Solde résiduel à charge de la commune pour personnel éducatif</b>	<b>CHF</b>	<b>31'000.-</b>
Charge salariale <b>brute</b> pour conciergerie	CHF	14'000.-
<b>A charge de la commune</b>	<b>CHF</b>	<b>45'000.-</b>

## 8. Remarque importante

---

Le présent rapport contient en fait 2 objets (crédit de transformation et augmentation de postes).

Les deux objets ont été réunis à dessein dans un seul rapport car ils sont intimement liés : une transformation sans se donner les moyens d'assurer l'exploitation des lieux par la suite n'a pas de sens. L'inverse est logiquement également valable.

Deux arrêtés relatifs à cette augmentation de la capacité d'accueil sont donc soumis à votre approbation. L'acceptation des deux arrêtés est donc nécessaire pour que le projet soit réalisable.

## 9. Conclusion

---

Le renforcement du potentiel d'accueil parascolaire de La Grande Béroche n'est pas une mesure « de confort », mais une nécessité et, à plus ou moins court terme, une obligation légale. De plus, le manque de places d'accueil a déjà fait l'objet de plusieurs demandes et pétitions de nos concitoyennes et concitoyens.

La Commission des finances a préavisé positivement cette demande.

La Commission technique siégeant le 26 août, donc après la rédaction du présent rapport, son préavis sera communiqué oralement lors de la séance du Conseil général du 14 septembre.

Au vu des huit points évoqués ci-dessus, le Conseil communal vous demande d'accepter à votre tour, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, l'ensemble des arrêtés relatifs à l'augmentation de la capacité d'accueil du parascolaire à Gorgier.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Dicastère Jeunesse  
Gilbert Bertschi

Dicastère Bâtiments  
Tom Egger

Annexes : plan

Saint-Aubin-Sauges, le 26 août 2020



**Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de Fr. 279'600.- pour la transformation des anciens locaux de l'administration de Gorgier afin d'augmenter la capacité d'accueil parascolaire, et l'octroi d'un crédit supplémentaire au budget des investissements 2020**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu le rapport du 26 août 2020 des conseillers communaux en charge des dicastères de la jeunesse et des bâtiments,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,

vu les articles 16, 17, 19 et 20 du règlement sur les finances, du 11 décembre 2017,

**arrête :**

Article premier : Un crédit d'engagement de **Fr. 279'600.-** est accordé au Conseil communal pour la transformation des anciens locaux de l'administration de Gorgier afin d'augmenter la capacité d'accueil parascolaire.

Article 2 : La dépense, relative à la transformation des anciens locaux de l'administration de Gorgier, d'un montant de **Fr. 279'600.-**, sera portée aux comptes des investissements et amortie conformément à la loi au taux de **5%**.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à engager un crédit budgétaire supplémentaire pour le compte des investissements 2020, d'un montant de Fr. 297'600.-, pour réaliser l'investissement ci-dessus.

Article 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 14 septembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,  
Alain Perret

Le secrétaire,  
Maxime Rognon

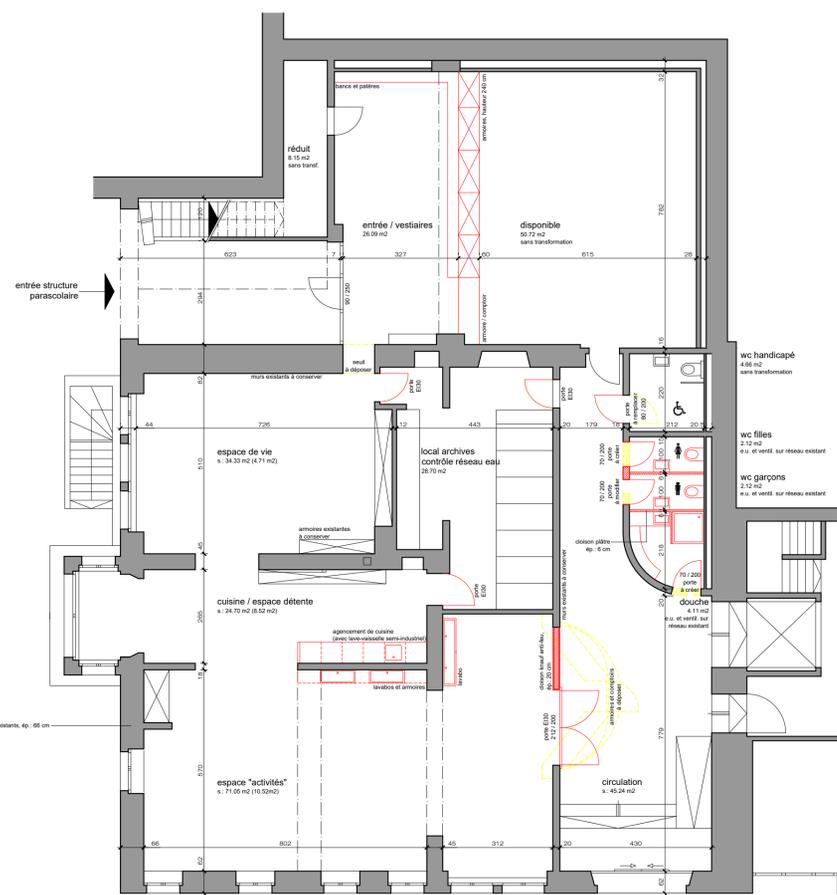




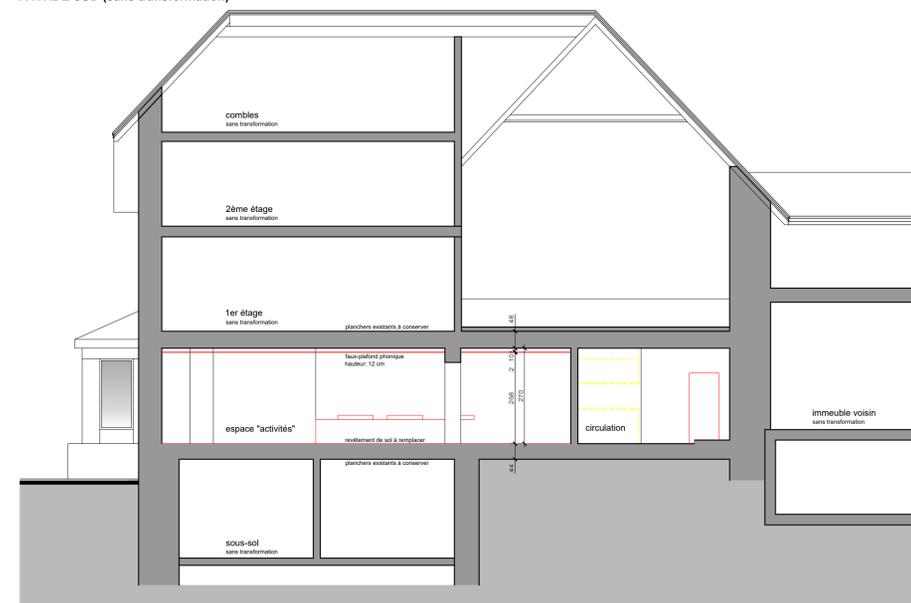
FACADE OUEST (sans transformation)



FACADE SUD (sans transformation)



REZ-DE-CHAUSSEE



COUPE

289 - AMENAGEMENT D'UNE STRUCTURE PARASOLAIRE (POUR 34 ENFANTS) DANS UN BATIMENT EXISTANT  
 ARTICLE CADASTRAL N° 6345 - RUE DU CENTRE 11, RUE DE LA COUR 2 | 2023 GORGIER | COMMUNE DE LA GRANDE BEROCHE

SANCTION | PLANS | 25.08.2020 | 1:500 1:100 | KS / VDB / RR

Maîtres de l'ouvrage : ..... L'architecte : .....

murs existants  
 à démolir  
 à construire

DEBIASE ARCHITECTURE SARL | veronica de biase architecte epfl | rue de neuchatel 15a | 2072 saint-blaise | T. +41 32 845 01 44 - P. +41 79 301 93 45 | veronica@debiase.ch